



Magazin de sécurité et santé au travail et
dans les loisirs
www.iza.ch

INFORMATION MEDIA 2018



Vente des annonces

Binkert Publishing GmbH
CH-4143 Dornach
Tél. +41 (0)61 703 14 35
Mobile +41 (0)79 320 03 59
Fax +41 (0)61 703 14 39
Mél. info@iza.ch
www.iza.ch

PRÉSENTATION

Caractéristiques

La revue IZA est publiée en collaboration avec les sociétés et des associations professionnelles actives dans les domaines de la prévention des maladies et des accidents professionnels, de la santé au travail (organe officiel de suissepro) et de la sécurité (protection des personnes et des biens), IZA travaille également en étroite relation avec des institutions officielles (Suva, SECO, bpa, etc.)

IZA est une publication bimestrielle (6 numéros par an), bilingue (allemand/français), qui s'adresse à toutes les entreprises, à tous les collaborateurs et à toutes les personnes qui veulent promouvoir et garantir la santé et la sécurité au travail et dans les loisirs.

Archives et sites internet à l'adresse: www.iza.ch

Économiser de l'argent grâce à la sécurité du travail et à la protection de la santé!

Les chiffres et les statistiques sont clairs: il vaut la peine de former ses collaboratrices et ses collaborateurs en matière de prévention des accidents et de protection de la santé. Prévenir les maladies professionnelles ainsi que les accidents professionnels et non professionnels signifie moins de souffrances et une considérable économie de coûts.

Les accidents ne sont pas dus au hasard, les maladies professionnelles ont des causes perceptibles

- ◆ IZA fournit des informations sur les causes des maladies et les risques d'accidents.
- ◆ Les connaissances et la compréhension renforcent la responsabilité propre.
- ◆ Pour IZA, des auteurs compétents écrivent sur des thèmes intéressants.
- ◆ IZA donne des conseils, fait des suggestions et décrit des possibilités efficaces de prévention des accidents.
- ◆ IZA informe sur les directives, lois et ordonnances en vigueur.
- ◆ IZA s'adresse aux praticiens et aux spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé.
- ◆ IZA est un forum indépendant pour les associations du secteur de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

DISTRIBUTION

Tirage

Ouvrage imprimé approuvé par notaire	3075 exemplaire
Abonnements payés en 2016	1154 exemplaire
Archives	278 exemplaire
Expédition en vue de changement	620 exemplaire
Expositions et conférences	1400 exemplaire

Prix des abonnements

Abonnement individuel	CHF 80.– par an
11 à 50 abonnements	CHF 65.– par abonnement
51 à 100 abonnements	CHF 59.– par abonnement
Abonnement d'essai	CHF 30.– (3 numéros)
Abonnement pour l'étranger	CHF 88.– / Euro 73.–
Abonnement compné print+online	CHF 92.–
Edudiants et retraités 30% rabais	
Autres prix sur Abonnement online	CHF 72.–

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Formats

Format de publication	210 x 297 mm
Surface d'impression	172 x 252 mm
Franc-bord (pleine page)	216 x 303 mm
Franc-bord panoramique (Brochage central 6 mm)	432 x 303 mm

Encarts:	– brochés (reliés) min.	215 x 307 mm*
	– libres (insérés)	200 x 290 mm

* y compris coupe en tête 4 mm et pré-pliage derrière 10 mm

Procédé d'impression: Offset

Brochage: Double brochage par agrafes au centre

Mise à disposition des documents

Par e-mail à info@binkertpublishing.ch, CD-ROM. Données numériques accompagnés d'une épreuve valable. PDF avec polices d'écritures intégrées ou document QuarkXPress. Illustrations et graphiques en formats TIFF ou EPS (Photoshop/Illustrator/Freehand). Résolution: 300 dpi minimum. La préparation des données à partir de manuscrits, photos, etc. sera facturée au prix de revient.

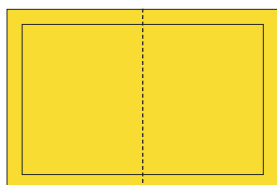
DATES DE PARUTION/THÈMES 2018

No	Parution	Clôture des annonces	Thema	Salons
1	6 février	9 janvier	Sécurité au travail Protection de la santé Sécurité dans les bâtiments	8/9 février, Maintenance, Zurich
2	3 avril	6 mars	Sécurité au travail Protection de la santé Ergonomie	17/18 avril, Personal Suisse, Zurich 17/18 avril, Workplace Strategie Expo, Zurich
3	5 juin	8 mai	Sécurité au travail Protection de la santé Management de santé en entreprise Ergonomie, Protection de chute Sanitaire d'entreprise	18–21 juin, ArbeitsSicherheit Schweiz, Bern 18–21 juin, Swiss Corporate Fashion, Berne
4	7 août	29 juin	Sécurité au travail Protection de la santé Biens dangereuses	26–28 septembre, RH Suisse, Genève
5	9 octobre	11 septembre	Sécurité au travail Protection de la santé Biens dangereuses Ergonomie	23–25 octobre, Arbeitsschutz Aktuell, Stuttgart 6–8 novembre, Expoprotection, Paris 14–16 novembre, Sécurité Lausanne
6	4 décembre	8 novembre	Sécurité au travail Protection de la santé Sécurité avec les machines Sanitaire d'entreprise	
1/2019	5 février	8 janvier	Sécurité au travail Maintenance de machines Protection de la santé	

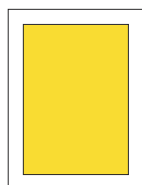
Les thèmes rédactionnels sont indiqués sans garantie; des modifications à court terme sont toujours possibles.

FORMATS

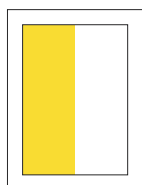
Format de la publication: 210 x 297 mm Surface: 182 x 265 mm



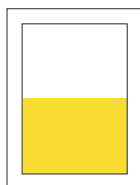
2/1 page panorama
franc-bord 420x297 mm
supplément coupe 3 mm



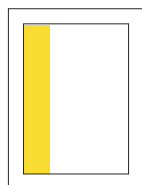
1/1 page
surf. d'impr. 182x285 mm
franc-bord 210x297+3 mm



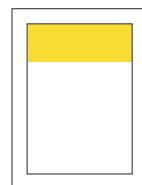
1/2 page verticale
surf. d'impr. 89x265 mm



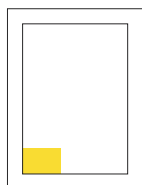
1/2 page horizontale
surf. d'impr. 182x130 mm



1/4 page verticale
surf. d'impr. 89x130 mm



1/4 page horizontale
surf. d'impr. 182x63 mm



Sources d'approvis.
56x40 mm

Encarts brochés 2 pages 2220.- 4-seitig 3330.-
y compris frais techniques et de port

Encarts libres comme encarts brochés + port 350.-

Collage cartes sur annonce 1/1 page 120.-

Livraison à l'adresse suivante 3500 ex. – 14 jours avant parution à:
à demande

Marquer sur bulletin de livraison: IZA n° .../2018

Prière d'envoyer 5 échantillons en bon temps à
Binkert Publishing GmbH

TARIFS plus TVA 7,6%

Formats	noir/blanc	2 couleurs	4 couleurs
1/1 page	1298.-	1627.-	2287.-
1/2 page	834.-	1091.-	1585.-
1/3 page	627.-	813.-	1183.-
1/4 page	464.-	561.-	809.-
1/8 page	300.-	382.-	547.-
Page de titre			3552.-
2 ^e page de couverture			2481.-
3 ^e page de couverture			2416.-
4 ^e page de couverture			2611.-

Sources d'approvisionnement dans 6 numéros, prix forfaitaire 348.-

Internet 120.-

Rabais Impressions spéciales Commission de conseil 3 fois = 5%, 6 fois = 10%
prix sur demande
10%

Internet (rabais de 50% combiné individuels l'impression)

Visites	3700 visites par mois (2016) 13 538 impressions de pages par mois
Offres d'emploi	300.- pour 4 semaines
Badge	150.- par mois, 160 x 160 pixels
Bandeau sur page d'accueil	200.- par mois, 250 caractères

CONDITIONS D'INSERTION

Domaine d'application

Les conditions d'insertion régissent les relations contractuelles entre l'annonceur ou l'agence publicitaire mandatée par lui et la maison d'édition à moins qu'il en ait été convenu différemment par écrit. Par la conclusion écrite ou orale d'un contrat d'insertion, la maison d'édition se charge de faire paraître dans la publication indiquée une ou plusieurs annonces ou encarts de publicité tandis que le citent annonceur doit s'engager à payer les frais d'insertion. La relation contractuelle est soumise aux conditions générales d'affaires (CGA) de la maison d'édition et au code suisse des obligations (CO).

Les contrats et leur durée

La durée des contrats et des commandes de répétition commence avec la première insertion et dure 12 mois. Sont attribuées au contrat toutes les catégories d'annonces soumises à des rabais au tarif actuellement en vigueur et selon la taille respective de l'annonce. Les changements des prix, des rabais et de la TVA entrent en vigueur immédiatement, même pour des dispositions en cours. Si le volume des annonces placées sous 12 mois dépasse le montant prévu dans le contrat, le rabais est calculé sur le volume total et le citent reçoit une remise rétroactive à la fin de la période de bouclage. Si la quantité d'annonces placées n'atteint pas, à la fin de la période contractuelle, le volume prévu dans le contrat, le client sera débité de l'excès de rabais, conformément à l'échelle de rabais.

Publication d'annonces

Le donneur d'ordre est entièrement responsable de la teneur de l'annonce. Si (a maison d'édition est rendu responsable par un tiers, le donneur d'ordre s'oblige à libérer la maison d'édition de toute revendication en résultant. La maison d'édition se réserve le droit de refuser toute annonce, de suspendre des annonces en cours ou d'y effectuer des changements.

Passation des commandes

Nous demandons la passation, le changement ou l'annulation d'annonces sous forme écrite. L'annulation ou un report de date d'une disposition ferme, même pour des raisons impératives, ne peuvent être acceptés que jusqu'à la date du dernier délai pour annonces. Après cette date, le coût de l'espace de l'annonce est facturé.

Droit de report de date

Pour des raisons techniques nous devons nous réserver le droit de report de date sans notification du donneur d'ordre.

Annulation du contrat par la maison d'édition

Si, pendant la durée d'un contrat, une publication devait cesser de paraître, la maison d'édition pourra annuler le contrat sans compensation. Le client annonceur n'est pas dispensé de son obligation de payer les annonces déjà apparues.

Données d'impression

Toute responsabilité est déclinée pour des données fournies par le client qui ne sont pas complètes ou présentent des erreurs de contenu. En plus, la maison d'édition décline toute responsabilité si les données fournies ne peuvent être retraitées ou utilisées de manière standard et si ceci amène des défauts de qualité du produit d'impression.

Placements

Des demandes de placement pour des annonces non-soumises au supplément tarifaire sont acceptées comme désir mais pas comme condition. Si, pour des raisons techniques, l'annonce ne paraît pas à la position prescrite ou désirée ceci ne peut donner lieu ni à un refus de paiement ni à un dédommagement.

Prestations supplémentaires

Les prestations extraordinaires sont facturées en supplément selon les tarifs de coutume dans la branche. Ceci concerne des services comme l'établissement de données d'impression, de manuscrits de texte, de traductions, etc.

Epreuves

Des épreuves sont livrées que sur demande du client si les données d'impression sont disponibles en temps utile. Le donneur d'ordre est responsable pour les corrections. Si l'épreuve n'est pas retournée dans les délais impartis, le «bon à tirer» est considéré comme étant donné.

Erreurs ou défauts d'impression

Des erreurs d'impression qui ne rendent pas incompréhensible le sens de l'annonce ne donnent droit à aucune réduction de prix. Pour des insertions qui, à cause de données d'impression non-adaptées ou de graphiques défavorables, ne paraissent pas d'une façon parfaite, aucune responsabilité ne peut être assumée. Le droit à une compensation ou une réduction de prix n'existe que dans le cas où l'annonce perd son effet publicitaire à la suite de défauts sérieux dans la reproduction technique. Les réclamations ne sont acceptées que dans les 10 jours après la date de facturation.

Calcul des insertions

Les insertions sont facturées par principe de trait à trait. Le millimètre entamé est calculé entièrement. Le calcul porte sur l'espace proprement adapté au sujet et non pas sur ses limites minimales. Toutes les indications de prix s'entendent hors la TVA d'actuellement 7,6%

Conventions de rabais

Des contrats portant sur un nombre de lignes ou un nombre de parutions sont valables pour la durée d'un et pour un seul donneur d'ordre. Dans le cas où l'échelle de tarif est surpassée ou ne pas atteinte, une correction du rabais est effectuée. Il n'existe ni une obligation de quantité ni une garantie de prix.

Conditions de paiement

30 jours après réception de la facture, sans escompte. En cas de poursuite, sursis concordataire ou faillite, il n'y a aucun crédit de rabais ou de commissions.

Justificatifs

1-2 copies justificatives sont livrées gratuitement, des exemplaires supplémentaires contre facturation. Le for judiciaire exclusif est à Dornach.

Ces conditions d'insertion sont valables depuis le 1er septembre 2017 et remplacent toute version précédente.